

NKF Client Alert

14. JUIN 2022

Niederer Kraft Frey et Tavernier Tschanz, rejoints par des associés de Python, s'unissent pour former l'un des plus importants cabinets d'avocats nationaux

Niederer Kraft Frey et Tavernier Tschanz, rejoints par des associés de Python, s'unissent et, dès 2023, formeront l'un des plus grands cabinets d'avocats 'full service' nationaux. Le cabinet sera présent à Zurich et à Genève et entend consolider sa position de premier plan et se développer dans ces deux villes.

48 associées/associés, 140 avocates/avocats, et 220 collaboratrices/collaborateurs au total

Solidement positionnée dans les deux principales métropoles économiques de Suisse, l'Arc lémanique et la 'Greater Zurich Area', NKF bénéficiera, dans sa nouvelle configuration, de l'expérience de ses 48 associées et associés et 140 avocates et avocats, et emploiera au total quelque 220 collaboratrices et collaborateurs.

NKF à Genève comptera dans un premier temps une trentaine d'avocats, occupant ainsi dès le départ une position de leader sur le marché, avec l'une des plus grandes et des plus renommées équipes corporate et de fusions-acquisitions de la place, ainsi qu'une équipe très expérimentée en contentieux/arbitrage. Elle sera dirigée par 11 associés (Jacques Bonvin, Nicolas de Gottrau, Myriam Fehr-Alaoui, Phidias Ferrari, Benjamin Humm, Marc Iynedjian, Nicolas Kuonen, Karim Piguet, Frank Spoorenberg, Boris Vittoz et Andrea Wuerzner). Pierre-Yves Tschanz, cofondateur de Tavernier Tschanz, rejoindra également le cabinet en tant qu'of counsel.

NKF occupera à Genève, dès le début 2023 et après rénovation, un bâtiment entier au 8 place de l'Université, au centre historique de la ville.

Un cabinet de premier plan

Dès janvier 2023, NKF offrira à ses clients nationaux et internationaux, sous une seule et même enseigne, à Genève et à Zurich, des services et du conseil de haut niveau dans tous les domaines-clés du droit des affaires: droit des sociétés/fusions-acquisitions, marché des capitaux, private equity/capital-risque, droit bancaire, financier et réglementaire, contentieux/arbitrage, technologie et propriété intellectuelle, droit immobilier, droit du travail, enquêtes internes, fiscalité et clients privés.

NKF se distingue par ses innovations dans le développement juridique et le conseil, en particulier dans les domaines des fusions-acquisitions et du marché des capitaux. Avec l'opération, le cabinet renforcera notamment encore sa position dans les secteurs technologiques et des sciences de la vie.

